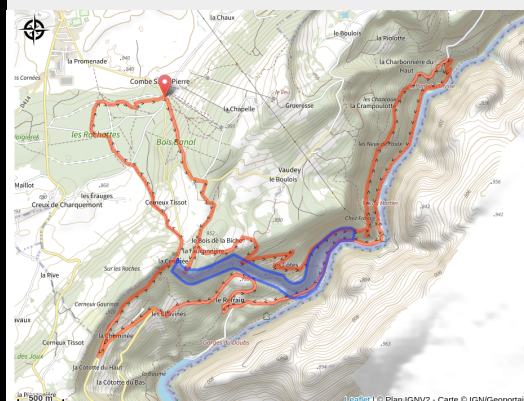


# 112-54 LE REFRAIN

Doubs



No photo



## Infos pratiques

---

Pratique : VTT

---

Longueur : 21.1 km

---

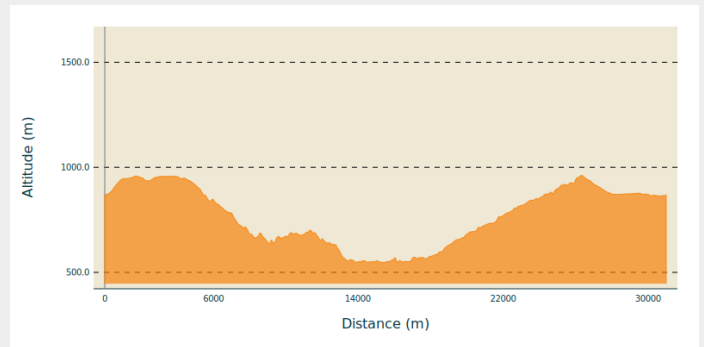
Dénivelé positif : 873 m

---

Difficulté : Rouge (difficile)

# Itinéraire

## Profil altimétrique



Altitude min 546 m Altitude max 962 m

Ce circuit réunit à lui seul les plus beaux bijoux naturels de la vallée du Doubs : un concentré de paysages spectaculaires et de sensations fortes ! Suivez un joli sentier jusqu'au vertigineux point de vue des Échelles de la Mort, puis laissez-vous guider jusqu'aux rives paisibles du Doubs. La remontée, douce et progressive, vous mène ensuite vers les impressionnantes falaises de la Cendrée, offrant un panorama grandiose sur toute la vallée. Un itinéraire incontournable pour en prendre plein les yeux et vivre l'essence même du Doubs sauvage et majestueux



# Toutes les informations pratiques

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## **APPB CORNICHES CALCAIRES - La Cendrée**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

Tel : 03 81 50 43 10

Site : [www.bfc.lpo.fr](http://www.bfc.lpo.fr)

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Cendrée sur les communes de Charquemont et de Fournet-Blancheroche.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.